NON aux discriminations d'enfants à Saint Gratien

Les enfants de Saint Gratien ne sont pas égaux en droits. Il a fallu un mois de pressions et d'injonctions pour obliger la mairie de Saint Gratien à inscrire les enfants des demandeurs d'asile qui ont quitté la barbarie en Tchétchénie ou d'autres pays de violence et de misère. Ils sont en situation régulière et, même si cela n'était le cas, la France a ratifié, depuis 1959 le principe de non discrimination envers les enfants inscrit comme premier principe de la Déclaration des Droits De l'Enfant adoptée par l'assemblée générale de l'ONU.

A Saint Gratien, ces enfants ne peuvent pas bénéficier de la cantine et de la garderie péri-scolaire au nom d'une crainte de la mairie quant à l'utilisation d'un immeuble acheté régulièrement par un hébergeur social.

Cette situation discriminatoire est inacceptable. Nous demandons à la commune de respecter les lois et aussi le règlement municipal qui permet l'accès de tous les habitants aux services de la ville. Tous les enfants gratiennois doivent être traités de manière équitable, quel que soit leur lieu de résidence ou leur situation sociale.

Le SNUipp-FSU et LA FCPE Val d'Oise vous appellent

à signer et faire signer massivement cette pétition.

Nom Prénom	Adresse	Signature

A renvoyer au SNUipp ou à la FCPE Val d'Oise